



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Intelligence artificielle : le DEFI lance le PAPIA, une nouvelle aide de 5 000 € pour accompagner la transformation des entreprises de mode

Paris, le 21 septembre 2026.

Face à l'accélération de l'intelligence artificielle et aux nouveaux enjeux de compétitivité de la filière, le DEFI-Mode de France lance avec les Fédérations de l'Habillement (L'Alliance du Commerce, L'Union Française des Industries Mode et Habillement, La Fédération de la Haute Couture et de la Mode et la Fédération de la Maille, de la Lingerie & du Balnéaire) le Plan d'Amplification Performance IA (PAPIA).

Ce nouveau dispositif permettra à 30 entreprises de mode de bénéficier d'une aide de 5 000 € pour engager un projet d'intelligence artificielle à dimension stratégique et transformer durablement leurs pratiques.

Accompagner le passage de l'expérimentation à des projets IA structurants

L'intelligence artificielle s'intègre progressivement à l'ensemble des métiers de la mode, de la création au pilotage des stocks, en passant par le développement produit, la production de contenus et le commerce en ligne. Face à cette évolution rapide des usages, le PAPIA vise à accompagner les entreprises souhaitant inscrire l'IA dans une démarche structurante, au-delà de l'utilisation ponctuelle de nouveaux outils.

À travers ce dispositif, le DEFI entend soutenir des projets capables de faire de l'intelligence artificielle un véritable levier de transformation des pratiques et de performance pour les entreprises de la filière.

Quatre domaines prioritaires pour les entreprises de mode

Le PAPIA permettra d'accompagner des projets relevant de quatre domaines prioritaires:

- **Image & contenus** : déploiement de l'IA générative dans la création et la déclinaison de contenus visuels : prototypage, packshots, retouches, rendus vidéo...
- **Produit, collection & achats** : réduction du temps de mise sur le marché, notamment grâce à la 3D et au suivi des tendances.
- **Stock & pilotage** : optimisation de la planification, des assortiments et de la gestion des stocks.
- **E-commerce** : expérimentation de nouvelles pratiques liées au commerce agentique, au GEO, au service client ou encore à la personnalisation du parcours d'achat.

Une aide de 5 000 € pour engager la transformation

L'aide pourra notamment financer le développement d'agents ou de solutions IA, des licences ou une première année d'abonnement à une solution dans laquelle l'IA occupe une place prépondérante, ainsi que la refonte d'éléments structurants nécessaires au projet, tels que l'architecture de données ou l'e-shop.



Chaque entreprise sélectionnée pourra bénéficier d'une aide de 5 000 €, pour un montant minimum de dépenses de 7 500 €. Un maximum de trois factures pourra être présenté. Les factures établies en 2027 seront acceptées lorsque les devis correspondants auront été datés de 2026.

30 entreprises sélectionnées sur dossier

Le PAPIA s'adresse aux entreprises relevant du périmètre du DEFI et à jour de la taxe affectée sur l'habillement. Pour être éligibles, elles doivent également réaliser un chiffre d'affaires minimum de 50 000 € en chaîne et trame, et disposer d'un chiffre d'affaires chaîne et trame représentant au moins 30 % du chiffre d'affaires habillement.

Les candidatures seront étudiées par un jury composé de représentants des Fédérations et du DEFI ainsi que d'experts de l'intelligence artificielle. Une attention particulière sera portée au caractère stratégique et transformateur des projets présentés.

Les candidatures seront ouvertes jusqu'au 31 octobre 2026 à minuit. Le comité de sélection se réunira début novembre et les entreprises lauréates seront annoncées à son issue.

À propos du DEFI-Mode de France

Structure originale créée en 1984 au service de l'accélération et de la transformation des 3 500 entreprises de la mode française (création, conception, confection, distribution), le DEFI finance, anime et encourage des actions concrètes dédiées à la croissance des entreprises et de la filière, dans un contexte de concurrence internationale intensifiée et d'attentes nouvelles des consommateurs, à l'innovation immatérielle et technologique, de l'intelligence artificielle, à l'émergence d'une mode responsable, à la promotion de la confection et des savoir-faire français et au rayonnement de la France dans ce secteur. En lien avec l'ensemble des fédérations professionnelles, le DEFI organise une solidarité unique entre petites et grandes entreprises et offre un lieu de réflexion stratégique sur les sujets transversaux essentiels au secteur, en France comme dans le monde.

Contact presse

Elise DESRUES – Directrice Générale Adjointe DEFI

01 40 74 07 65

elise.desrues@defimode.org